

OU LE POLITIQUE MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL

RUSSIE.

Petersbourg, le 22 mars. — La paix avec la Perse a été signée à Turkianschoy (N. O. de Miana) le 9 (21) février à minuit. Le général baron Sacken, commandant de Tebris, en a donné la première nouvelle au général Sipagin à Tiflis, lequel l'a envoyée ici par un exprès. On attend d'heure en heure le courrier porteur du traité de paix.

ANGLETERRE.

Londres, le 3 avril. — Des armemens considérables se font dans nos ports.

Des ordres précis de l'amirauté prescrivent une grande célérité dans les constructions navales. On ignore la destination de ces armemens nouveaux ; plusieurs personnes prétendent qu'ils sont destinés pour la Méditerranée. Quelques bâtimens de transports pour de l'infanterie et de la cavalerie ont été afretés par l'amirauté.

— On a reçu, dit le *Globe and Traveller*, une lettre de l'Allemagne qui annonce que la Porte a fait passer à Ibrahim pacha l'ordre de suspendre, pendant trois mois, toutes les hostilités, et que le sultan, par les efforts des ambassadeurs d'Autriche et de Prusse, avait consenti à accorder toutes les demandes de la Russie, à l'exception de celle relative à des compensations pécuniaires. Le journal dit pourtant qu'il ne peut garantir l'authenticité de ces nouvelles.

— Enfin on a reçu hier des dépêches, des journaux et des lettres de Lisbonne qui vont jusqu'au 22 mars. Ils s'accordent à dire que les efforts de don Miguel pour se faire proclamer roi n'ont pas réussi, et que si don Pedro pouvait paraître, il serait accueilli avec enthousiasme par toute la nation. Les ordres pour l'embarquement de toutes les troupes anglaises étaient parvenus à Lisbonne le 20 mars, et par conséquent elles sont déjà en route pour venir en Angleterre. Notre escadre même ne restera pas dans le Tage, à moins que le fort qui en commande l'entrée, ne nous soit remis, afin d'y placer une garnison de soldats de marine pris parmi les équipages de nos vaisseaux de guerre. Sir F. Lamb restera par conséquent, si toutefois don Miguel ne se déclare pas roi. Dans ce cas, il se retirera ainsi que l'ambassadeur de France probablement, car nous avons lieu de croire que le cabinet de Paris est parfaitement d'accord avec les vœux de celui de Londres, sur la conduite de don Miguel.

— M^{lle} Sontag est arrivée hier à Londres ; elle débutera mardi 15 avril, dans le barbare de Séville de Rossini.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le duc de Wellington s'est exprimé de la manière suivante sur la question des céréales ;

« La chambre sait qu'il existait différentes opinions relativement à l'introduction des blés étrangers ; les uns prétendaient que cette importation devait être soumise à de gros droits, tandis que d'autres proclamaient la liberté de ce commerce. Le ministère, a dit l'orateur, a été obligé de fixer son système entre les deux extrêmes, en proposant une mesure de bien public, et susceptible de concilier les opinions diverses ; le ministère avait une tâche à remplir ; savoir : celle de protéger l'agriculture de notre patrie ; l'opinion des partisans de notre industrie agricole était fondée sur l'énormité de nos taxes et sur la supériorité de notre mode d'exploitation ; ceux qui s'étaient rangés pour la fixation des faibles droits, projetaient un système fatal et auraient rendus incultes tous les terrains appartenant à des pauvres paysans, système qui aurait atteint également les riches propriétaires ; l'Angleterre n'est devenue pays agricole, qu'à la suite de la protection que le gouvernement avait donnée à cette branche d'industrie, et qui lui avait attiré l'emploi de grands capitaux dans la culture des terrains incultes de la Grande-Bretagne ; le résultat de la liberté, ou de minces droits aurait mis notre pays sous le joug de l'industrie étrangère ; quelle serait notre position si, obligés de mendier notre pain à l'étranger, les puissances continentales venaient à mettre de gros droits sur l'exportation de leurs céréales ? »

CHAMBRE DES COMMUNES.

Il y eut dans la chambre une discussion assez longue sur la proposition du gouvernement relative aux céréales.

M. W. Whitmore pense que la mesure proposée maintenant est le résultat d'un compromis entre les deux partis dans le cabinet. Il proteste contre la mesure comme étant propre à nuire aux véritables intérêts du pays (M. Whitmore est un de ceux qui voudraient que le commerce des céréales fût presque sans aucune restriction.)

Sir J. Gooch pense que les lois céréales telles qu'elles existent aujourd'hui sont les meilleures qu'on puisse désirer, mais, attendu le désir qui existe de les voir changer, il pense qu'il faut appuyer la proposition du gouvernement.

M. Bennett pense que le droit est encore assez élevé, il dit que l'importation des céréales étrangères ne fera qu'augmenter la misère du peuple en diminuant la quantité de travail, le taux des gages et en élevant celui de la taxe des hommes.

M. Baring pense qu'il faut donner aux agriculteurs toute protection, mais qu'il y a une limite à cette protection. Tout le monde sait que, quoique les artisans travaillent dans ce moment, ils reçoivent des gages si bas qu'ils n'ont que juste ce qu'il faut pour les empêcher de mourir de faim. Les maîtres fabriciens obtiennent de faibles intérêts pour leurs capitaux.

Sir Francis Burdett dit qu'il n'y a pas d'erreur plus grande que celle de certaines personnes, qui pensent que les diverses classes de la société ont des intérêts divers. Rien n'est plus faux que de supposer que les fabriciens pourraient être dans un état florissant, en même temps que les cultivateurs sont dans un état de détresse. Sir Francis soutient que le pays ne sera jamais rétabli dans son ancien état de prospérité, à moins qu'on ne fasse hausser les prix des céréales.

Les pauvres ne trouvent aucun avantage dans le bas prix du pain, car les gages de l'ouvrier baissent en proportion. C'est après ces débats que la chambre a résolu de discuter la proposition du gouvernement plus en détail après les fêtes de Pâques, dans la séance du 15 avril.

FRANCE.

Paris, le 5 avril. — La correspondance du *Précurseur* donne les nouvelles suivantes, sous la date de Marseille, le 26 mars :

« On arme avec activité au port de Toulon. Il paraît que le nombre de troupes dont il a été fait mention pour l'expédition est encore changé. On désigne maintenant, pour être embarqués, six régimens d'infanterie de 1,200 hommes auxquels se joindront deux régimens de même force venant de Cadix ; 300 hommes d'artillerie à pied, une batterie de campagne et une batterie de montagne, 200 chasseurs montés et 100 à pied, 400 chevaux d'artillerie et 100 pour l'état-major. Ce qui ferait croire que le nombre de chevaux à embarquer est considérablement diminué, c'est que, sur soixante bâtimens de transport, on s'est borné à en arrêter trente-deux pour lesquels des contrats ont été passés. »

« Quant aux travaux pour les emménagemens et les écuries qui doivent être faits pour le compte du gouvernement, ils sont ajournés jusqu'à nouvel ordre, et on en a jugé que l'expédition ne pourra partir au plus tôt qu'à la fin d'avril. »

— Voici les points principaux qui sont constatés par l'arrêt rendu hier par la cour royale dans l'affaire des massacres de la rue St. Denis :

1^o Il est constant que les gendarmes, sous les ordres du lieutenant d'Aux, ont tiré dans la rue aux Ours, sans avoir été l'objet d'aucune violence et hors des cas prévus par la loi.

2^o La cour a reconnu en principe que ces gendarmes seraient responsables si on avait découvert ceux qui ont tiré sur les citoyens, ce qui n'a pu avoir lieu, parce que les chefs ont déclaré ne pouvoir donner leurs noms.

3^o Tous les individus poursuivis à la requête du ministère public sont mis hors de cour. Parmi eux, il s'en trouvait 60 environ non détenus, et 4 arrêtés depuis les troubles : ce sont les sieurs Colmache Letourneur, Haberhofer, et Carrougea.

4^o A l'égard de M. le lieutenant d'Aux et de M. le chef d'escadron Roeh, il a été décidé, pour le premier, qu'il n'y avait pas contre lui charges suffisantes ; pour le second qu'il ne paraît pas résulter de l'instruction qu'il ait ordonné ni autorisé les violences qui ont eu lieu.

5^o Quant à M. Delavau, la cour a déclaré qu'elle n'était pas compétente pour apprécier les actes de son administration.

6^o Enfin, l'arrêt réserve aux parties à se pourvoir contre qui et ainsi qu'il appartiendra.

— Constance Richard, femme Mulon, s'est seule pourvue contre l'arrêt qui la condamne ainsi que son mari, à dix ans de travaux forcés, pour le vol des diamans de M^{lle} Mars. Les moyens de nullité qu'elle invoque seront soutenus par M^e Routhier, avocat aux conseils. Scipion l'Africain Mulon, d'après les exhortations de son avocat, s'est résigné à l'exécution de l'arrêt en ce qui le concerne, et a laissé expirer le délai fatal, sans exercer le recours que la loi autorisait.

— Depuis quelques jours, la police était à la recherche de quelques individus soupçonnés de divers vols. Avant-hier, deux ont été arrêtés et ont tout avoué. On est parvenu à découvrir chez différents marchands les produits de leurs vols, évalués à 250,000 fr., le tout en bijoux et argenterie.

—Les poursuites dirigées par M. le procureur du roi, à l'occasion des troubles survenus à Auch les 10 et 11 mars, ont amené le 26 du même mois, sur les bancs de la police correctionnelle de cette ville, dix prévenus. Après six audiences consécutives et trois jours de plaidoiries et de débats, le tribunal a prononcé son jugement. Deux des accusés ont été acquittés.

Le tribunal a déclaré les autres prévenus, atteints et convaincus du délit de rébellion ou de provocation à la rébellion; faisant l'application des articles 209, 211 et 221 du code pénal et des art. 1 et 3 de la loi du 17 mai 1819, les a condamnés, l'un à quinze mois et les autres à un an et six mois de prison.

—L'arrivée à Madrid et à Barcelonne de courriers extraordinaires venant de Paris a donné lieu à beaucoup de bruits hasardés sur des communications que le gouvernement français aurait faites à l'Espagne. Ce qui est positif, c'est que Ferdinand sollicite instamment l'évacuation de l'Espagne par les troupes françaises, et que S. M. C. a écrit elle-même à S. A. R. le duc d'Angoulême une lettre très-pressante à ce sujet.

L'ambassadeur d'Espagne a travaillé dans le même but avec la plus grande ardeur, et c'est là définitivement la cause du voyage de M. de Villalba dont nous avons annoncé le départ hier. La mission de ce secrétaire d'ambassade est fort délicate; en supposant l'évacuation décidée, il paraît que nos troupes ne quitteront les garnisons qu'elles occupent que lorsque les troupes espagnoles pourront venir les remplacer, car il y a des provinces d'où le gouvernement espagnol ne peut pas retirer ses soldats sans risquer de compromettre la tranquillité publique, comme la Catalogne, par exemple. La France conservera un corps d'observation sur ses frontières, étant bien loin de partager la sécurité de Ferdinand sur la tranquillité de ce pays, une fois que les troupes françaises l'auront quitté.

On ajoute que le gouvernement français est dans la ferme intention d'exiger le remboursement des 89 millions ou du moins d'en demander la garantie sur quelques branches du revenu de l'état: Enfin, on assure que S. M. C. a reçu l'invitation de mettre la plus grande réserve dans ses rapports avec le Portugal, et d'apporter, comme nous l'avons dit, dans son système administratif, la modération qui seule peut garantir la paix de son royaume et le bon accord de son cabinet avec les puissances étrangères.

Malgré tout ce que nous venons de dire, il ne serait pas étonnant que l'évacuation de l'Espagne ne fut encore retardée, car la France voudra sans doute se baser sur la conduite que tiendra l'Angleterre relativement aux troupes qu'elle a encore en Portugal. (Courrier.)

— En rétablissant le cours de M. Cousin, le conseil de l'université a décidé que, pour cette année, ce professeur bornerait son enseignement à l'histoire de la philosophie ancienne.

— On nous annonce aujourd'hui de Francfort que la séance extraordinaire de la diète germanique, dont on a parlé, avait pour objet une communication diplomatique importante de la part du ministre de Russie, qui venait de recevoir un courrier de sa cour.

— On nous écrit de Berlin, le 28 mars:

» Des personnes qui viennent de St.-Petersbourg prétendent que l'empereur quittera la capitale dans les premiers jours d'avril, mais que le grand duc Michel précédera de quelques jours S. M. à l'armée. S. A. R. le prince d'Orange va continuer immédiatement son voyage par Varsovie et Kieff, sans passer par St.-Petersbourg, de manière à arriver en même temps que l'empereur.»

— Des lettres de Pétersbourg ont apporté des nouvelles de six jours plus récentes que la publication en réponse au hattî-shérif turc. Une lettre du 18 annonce que chaque jour on s'attendait au départ de l'empereur.

— M. de Saint-Vincent, l'un des plus fins gourmets du Havre, annonce que des expériences répétées lui ont fourni la preuve qu'en substituant, pour les vins en bouteille, un lien de vessie ou de parchemin, au bouchon de liège ordinaire, le liquide acquiert en peu de semaines les qualités que l'âge ne lui donnait auparavant qu'au bout de plusieurs années; il explique ce phénomène en prétendant que le tissu permet aux parties aqueuses du vin de s'évaporer, tandis que celles vineuses et spiritueuses se conservent intactes.

— On dit que M. Félix Bodin vient de terminer un poème politi-comique, intitulé: *la Bataille électorale*, qui doit être publié incessamment par un de nos éditeurs en vogue. On ajoute que l'administration anti-légale et les faux électeurs n'y sont pas ménagés; si les coupables sont impunis, au moins ils seront mis au pilori de la satire.

— Malgré la pluie qui est tombée sur les deux heures, et qui semblait devoir effrayer nos élégantes, la promenade de Long-Champ a été fort brillante; la foule des voitures circulait depuis le faubourg Montmartre jusqu'au bois de Boulogne; les Champ-Elysées surtout présentaient un coup d'œil charmant; on y remarquait sur le haut du pavé un grand nombre d'équipages à d'Aumont, qui rivalisaient de fraîcheur et de légèreté. Les deux côtés de la route étaient garnis de piétons; mais le froid ne permettait guère de s'asseoir et les loueuses de chaises qui s'y étaient transportées en foule n'ont pas dû faire d'excellentes affaires; quelques-unes d'entr'elles ont cru devoir se venger de ce *désappointement*, en cherchant querelle de la

manière la plus insolente aux promeneurs qui avaient le malheur de passer devant leurs chaises.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Ordre du jour du 5 avril. — A une heure, séance publique. Rapport de la commission des pétitions, feuillets 34, 36 et 37. Rapport sur l'élection d'un député dont l'admission avait été ajournée. Scrutin pour la nomination des trois candidats à la questure.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 8 AVRIL.

M. Adolphe Lesoinne, de Liège, est nommé lecteur à l'Université de cette ville.

— Le 3 de ce mois, vers trois heures après-midi, quatre ouvriers bouilleurs, dont trois pères de famille, ont été submergés et noyés dans la houillère dite *Bonnét des Dames*, commune de Quaregnon, province du Hainaut. Les corps de ces malheureux ont été retirés du fond de la bure vers neuf heures du soir: il ne restait plus de possibilité de les rappeler à la vie.

— Les intéressés trouveront dans la *Staats-courant*, du 3, un avis de la Société de commerce, pour la fourniture de 100,000 sacs à café.

— Une personne qui a visité le *Kerselaar-berg*, près d'Audenarde, ne partage pas l'opinion que l'enfoncement, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, serait survenu à la suite des derniers tremblements de terre; selon lui, les nombreuses fontaines qui y abondent, et dont les sources se trouvant bouchées par les grandes quantités de terre amoncelées, provenues de creusemens pour la construction du fort, se sont frayées une autre issue, et auront occasionné l'enfoncement.

— Le *Correspondant de Nuremberg* du 30 mars annonce que depuis quelques semaines on remarque dans les duchés de Gotha et d'Altenbourg des Français qui y achètent de forts chevaux, propres à monter la grosse cavalerie, ou à servir pour le train. On les dirige aussitôt sur Strasbourg et Lyon.

— M. Ch. Froment s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour de Bruxelles, qui a déclaré non recevable son appel, contre la partie du jugement de Gand, relative à Delaunay.

— On lit dans le *Courier* (anglais) que Cooper, le fameux romancier américain, est en ce moment à Londres, et qu'il a composé pour son ami Price, acteur de cette capitale, un drame qui y sera représenté incessamment.

* * Un ouvrier messier nommé Jean-François Monnom vient de mourir, à Fleurus, (province du Hainaut) à l'âge de 104 ans, 4 mois et 4 jours. Ce centenaire a été jusqu'à sa dernière heure à l'abri des douleurs qui précèdent ordinairement la mort. L'été dernier il avait encore fauché plusieurs sillons de blé à l'ardeur du soleil et s'en était acquitté très bien, sans ressentir aucune lassitude. Dans ses derniers momens, il sentait ses forces défaillir, et annonçait sa fin prochaine, sans se plaindre d'aucune souffrance, et uniquement occupé du soin de rappeler les noms des personnes, dont la bienfaisance avait adouci les dernières années de sa vie. Il leur souhaitait à tous une vie aussi longue et aussi douce que la sienne, et il a plus d'une fois exprimé ce vœu pour le roi, qui lui avait accordé quelques gratifications. *V. Van der Linden.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Un de nos abonnés de Verviers nous communique quelques observations sur la *Biographie nationale* qui se publie à Mons:

La première livraison de la *Biographie nationale* depuis longtemps demeurait inaperçue dans un coin de ma bibliothèque ainsi qu'une analyse qui en avait été faite lors de sa publication, lorsque la lettre insérée dans le *Mathieu Laensbergh* du 25 mars est venue la rappeler à mon souvenir; qu'il me soit permis de vous donner une idée de ce travail.

Analyse de la première livraison de la *Biographie nationale* considérée sous le rapport du nombre des personnes qui y sont célébrées, comparé avec les diverses parties de la Belgique et leur population.

Population du royaume des Pays-Bas, cinq millions cinq cent mille habitans. 5,500,000

Pour les provinces Méridionales, trois millions quatre cent mille. 3,400,000

Pour les provinces Septentrionales, deux millions cent mille. 2,100,000

Excédent de la population du midi sur le nord, un million trois cent mille. 1,300,000

Il est vraisemblable que cet excédent de population était beaucoup plus considérable dans les siècles précédens.

Total des articles principaux contenus dans la *Biographie nationale*, trois cent soixante six.

Des provinces méridionales, cent vingt-deux. 122.

Des provinces septentrionales, deux cent quarante-quatre. 244.

Parmi lesquelles les provinces des deux Flandres, d'Anvers et du Brabant méridional comptent pour quatre-vingt-dix-huit. 98.

Celles des autres provinces voisines de la Haine et de la Meuse, jusqu'à la Moselle, ne compte que pour vingt-quatre; savoir:

De Liège, onze. 11.

Du Hainaut, quatre. 4.

De Namur, trois. 3.

De Limbourg, trois. 3.

De Luxembourg, trois.

Les parties des ci-devant pays de Limbourg et de Stavelot, réunies aux provinces méridionales ne comptent pour rien du tout.

Aperçu sous le rapport des divers âges historiques, pendant lesquels les personnages célèbres ont figurés :

Premier âge, ou âge ancien ; rien.	
Deuxième âge, ou moyen âge ; quatorze.	14.
Des provinces méridionales, sept.	7.
Des provinces septentrionales, sept.	7.
Troisième âge, depuis la fin du 15e. siècle jusqu'à nos jours ; trois cent cinquante-deux.	352.
Des provinces méridionales, cent quinze.	115.
Des provinces septentrionales, deux cent trente-sept.	237.
Dans le troisième âge, les personnages célèbres, nos contemporains, c'est à dire, ceux qui ont figuré depuis le milieu du 18e. siècle jusqu'au premier quart du 19e. sont au nombre de quatre-vingt-six.	86.
Des provinces méridionales, vingt huit.	28.
Des provinces septentrionales, cinquante huit.	58.
Les contemporains encore en vie sont au nombre de vingt sept.	27.
Des provinces méridionales, dix.	10.
Des provinces septentrionales, dix sept.	17.
De ces contemporains, ceux qui remplissent des fonctions éminentes, qui sont décorés d'ordre, etc., sont au nombre de dix.	10.
Des provinces méridionales, deux.	2.
Des provinces septentrionales, huit.	8.
Aperçu sous le rapport du nombre des personnages célèbres dans les arts de peinture, sculpture, gravure et architecture, total quatre vingt.	80.
Des provinces méridionales, vingt cinq.	25.
Des provinces septentrionales, cinquante cinq.	55.

Si ce répertoire de nos célébrités n'était inexact et incomplet, si cette supériorité du nord sur le midi était démontrée, il serait digne de la philosophie moderne d'en rechercher les causes, mais les omissions nombreuses dont est entachée la *Biographie nationale* ne permettent pas d'y attacher un grand degré de croyance.

COMMERCÉ. — Bourse de Paris du 5 avril. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance de septembre. 102 fr. 45 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr, 00 cent. — Rente 3 p. 100, jouiss. du 22 déc, 69 30. — Action de la banque, 1895 00. — Emprunt royal d'Espagne 1825, 93 0/0. — Emprunt d'Haïti, 667 50.

VILLE DE LIEGE.

Le bourgmestre et les échevins, informent qu'ils procéderont publiquement à la salle de leurs séances, à l'hôtel de ville, le mardi quinze avril courant, à onze heures du matin, à l'adjudication au rabais des ouvrages suivants :

1. Des travaux pour l'agrandissement de l'Abattoir, situé en l'écheurue.
2. De la réparation du bâtiment communal dit l'arsenal, situé place Ste.-Barbe.

Pour être admis à sous enchérir, il faut avoir déposé la veille de l'adjudication au secrétariat de la régence, une soumission rédigée sur timbre, indiquant non-seulement le prix pour lequel l'on offre de faire les ouvrages, mais encore la caution exigée par les cahiers des charges qui sont à voir au secrétariat de la régence tous les jours dans la matinée, à l'hôtel de ville, le 5 avril 1828.

ETAT CIVIL des 4 et 5 avril. — Naissances : 7 garç., 7 filles.

Décès : 2 garçon, 3 filles.

Du 7 avril. — Naissances : 9 garçons, 5 filles.

Décès : 1 garç., 2 filles, 1 homme, 5 femmes ; savoir :

- Mathias Marquet, âgé de 29 ans 10 mois et 29 jours, ouvrier bijoutier, rue Hoche-Porte, célibataire.
- Josephine Cécile Grammont, âgée de 87 ans, rue Marché-Neuf, veuve de N... Devaux.
- Marie Elisabeth Wilmolte, âgée de 79 ans 8 mois et 1 jour, faubourg Vivignis, veuve de Barthélemi Lahaye.
- Marie Thérèse Joseph Wilkin, âgée de 61 ans 9 mois et 9 jours, marchande, rue Chaussée des Prés, épouse de Jean Nicolas Carmanne.
- Marie Ida Josse, âgée de 48 ans 6 mois 13 jours, rue sur la Fontaine n. 191, veuve de Michel Louis Simon dit Gelon.
- Anne Marie Crabay, âgée de 46 ans, journalière, domiciliée au Bois de Breux, décédée en cette ville épouse, d'André Joseph Kinet.

TEMPERATURE du 8 avril. — A 8 heures du matin, 6 degrés au dessus de zéro ; à une heure, 9 degrés idem.

Programme des leçons de l'École spéciale de Commerce de Liège.

Semestre d'été 1828. — Directeur, M. J. Charlier.

1^{re} Division. — Hollandais, allemand, littérature française, géographie et histoire appliquées au commerce, correspondance commerciale en différentes langues, tenue des livres, arbitrages, opérations simulées ; connaissance pratique des marchandises, droit du commerce en général et spécialement des Pays-Bas, économie politique, mathématiques, dessin linéaire.

2^e Division. — Hollandais, allemand, français, style épistolaire, géographie, histoire, arithmétique commerciale, premières opérations de commerce.

3^e Division. — Principes des langues hollandaise, allemande et française, écriture, éléments d'arithmétique, de géographie et d'histoire.

Il y a des cours particuliers pour les élèves qui veulent apprendre l'anglais, l'italien et l'espagnol.

Les leçons commenceront le 14 avril prochain.

La rétribution par trimestre est, pour la première division, 40 fls., pour la seconde, 30 fls., pour la troisième, 20 fls., des Pays-Bas.

S'adresser à M. J. Charlier, faubourg St.-Léonard, n° 94. (600

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Concours.

Le jeudi 1er. mai 1828, à neuf heures précises du matin, un concours public sera ouvert dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Huy, devant l'inspecteur du 9^e district d'écoles, les membres du conseil municipal et la commission des hospices, pour la place d'instituteur en chef de l'école gratuite des pauvres de cette ville. Les avantages attachés à cette place sont, quant à présent, 1^o la jouissance d'une vaste salle d'école pourvue du matériel nécessaire, et d'un beau logement qui sera construit dans le courant de cette année ; 2^o un traitement de deux cents florins sur le trésor ; 3^o une indemnité annuelle de cent septante-huit florins sur la caisse de la ville et celle des hospices ; 4^o le chauffage de l'école. Le tout à charge de tenir l'école gratuitement pendant toute l'année.

Pour être admis à concourir, les aspirants devront être munis d'un brevet de capacité de troisième rang au moins, connaître parfaitement la méthode simultanée, et être en état d'enseigner la langue hollandaise. Ils devront aussi se présenter ou se faire inscrire, avant le 25 avril, chez M. l'inspecteur du 9^e district à Huy, et lui remettre, outre leur brevet, un certificat en due forme de bonne conduite civile et morale.

A mérite égal, le candidat qui pourra enseigner convenablement le dessin linéaire et les premiers éléments de la géométrie, obtiendra la préférence. 611

ÉCOLE MOYENNE ET PENSIONNAT A DOLHAIN-LIMBOURG.

En vertu d'un arrêté de S. Exc. le ministre de l'intérieur en date du 8 février 1828, une école moyenne avec pensionnat est établie à Dolhain-Limbourg (province de Liège.) D'habiles professeurs gradués, y sont chargés de l'instruction.

Indépendamment du grec, du latin, du hollandais et du français, l'enseignement y embrasse les mathématiques, la physique élémentaire, la chimie, la géographie, l'histoire, le dessin linéaire, les principes généraux du commerce, la tenue des livres, les éléments de l'économie politique et ceux du droit commercial.

On y enseigne aussi, selon la volonté et aux frais des parents, les langues étrangères et les arts d'agrément.

La direction des études tend non seulement à mettre les jeunes gens en état de suivre avec succès les cours académiques ; mais encore à les former au commerce et aux diverses branches de l'industrie manufacturière.

Le pensionnat est sous la direction d'un sage et digne ecclésiastique, auquel est également confiée l'instruction religieuse et morale.

Un bureau d'administration veille à tout ce qui peut assurer le succès des études et la prospérité de l'établissement.

On pourra se procurer près du bureau d'administration ainsi que chez M. le Principal, des prospectus propres à donner tous les renseignements désirables, tant sur l'enseignement que sur la pension, dont le prix est fixé à deux cents florins pour l'année scolaire.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Au *Petit Chauffontaine*, à Coronmeuse, on a reçu de la nouvelle HOUGARDE. Plume vivante pour lit de 1^{re} et 2^{me} qualité à vendre à un prix très modéré. (597)

Le soussigné, domicilié faubourg St.-Léonard n° 87, prévient tout un chacun, que son épouse Jeannette Absin, étant séparée de lui depuis le mois de décembre 1827 ainsi que ses enfants, il ne reconnaît aucune dette qu'ils pourraient contracter. Lambert Degahy. (607)

Le soussigné a l'honneur d'informer MM. les élèves en pharmacie, qu'il ouvrira son premier cours le 15 du présent mois, à une heure et demie de relevée, dans une des salles de l'hôpital de Bavière.

Il prie MM. les élèves de se faire inscrire à son domicile. G. P. N. Pétters, professeur. [608]

() VENTE DE FLEURS.

Vendredi prochain, onze avril 1828, aux deux heures de relevée et jours suivants, s'il y a lieu, on vendra chez *Deloncin*, rue Quai d'Avroy, n. 577 à Liège, dix-sept sortes de rosiers, éliotropes, jasmins, camélia, et quantité d'autres fleurs. Argent comptant.

Edouard Renoz, fils, a l'honneur d'annoncer qu'il vient d'ouvrir rue Royale, un magasin de draps et étoffes de laines parfaitement assorti. Il prie les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, d'être persuadées qu'il ne négligera rien pour tâcher de les satisfaire tant par la bonté des marchandises que par la modicité des prix.

Il se charge également du décatissage d'après la plus nouvelle méthode.

Un marchand bohémien est arrivé au Fer-à-Cheval, sur la Batte, avec un assortiment de plumes de lit, qu'il vend à juste prix. (880)

Quartier garni à louer, rue Hocheporte, n. 95. (563)

A louer pour le 24 juin prochain, une maison propre à tout commerce, située devant la Boucherie. S'adresser au n. 880, rue du Pont, à Liège. 411

SOIERIES, SCHALS, NOUVEAUTÉS.

Gillon-Nossent, rue Pont d'Isle, n. 32, vient de recevoir un bel assortiment de gros de Naples très-fort, couleurs nouvelles, qu'il vend 1 fl. 20 c. l'aune; gros des Indes, dauphines, marcelines, taffetas, etc.

Il a de même reçu un choix de toiles imprimées de Mulhouse, de Paris et de Londres; guinghans français et anglais; grands et petits dessus; cravattes de tous genres, étoffes pour gilets et autres nouveautés à juste prix.

LE FABRICANT DE BONNETERIE DE TROYES, Magasin rue de Sols, n° 648, à Bruxelles,

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un assortiment de trente mille paires de bas, bonnets, chaussettes, en blanc, écru et de couleurs, tels que bas de femmes depuis 30 cents la paire jusqu'à 3 fl. 50 cents; idem, à jours, depuis 38 cents jusqu'à 7 fl. 50 cents; idem, bas fil d'Écosse jusqu'à 12 fl.; bas d'hommes depuis 58 cents jusqu'à 3 fl. 50 cents, à côtes et unis, en blanc, écru et de couleurs; bas d'enfants de toutes qualités et grandeur; bas noirs et gris, bon teint, tissés en 4 et 5 fils: aux derniers prix de fabrique.

Bas de soie, noirs et blancs, jupons tricotés, robes d'enfants; mille fichus assortis; foulards, cravattes de soie, de barège; étoffes pour robes, cotonnettes, etc.

Déballé place de la Comédie, n. 783. 468

() En vertu d'un jugement contradictoire et définitif rendu par le tribunal de première instance, séant à Liège, le vingt-six janvier dernier, dument enregistré, les héritiers de Jean Lambert Wathelet, feront vendre aux enchères publiques, le mardi quinze avril 1828, à dix heures du matin en l'étude et par le ministère de M. Detrouz, notaire à Verviers, par devant M. le juge de paix du canton de Verviers, une maison portant le n° 569, sise à Verviers, rue du Broux, avec une écurie par derrière, cour et toutes dépendances joignant à la rue et à M. Fraipont. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

(420) VENTE DE FLEURS ET D'ARBUSTES.

Merstens, père, fleuriste, à Louvain, fera vendre à l'encan le mercredi 9 avril, à 2 heures, en la demeure de M^e Bertrand, notaire à Liège, sise place St. Pierre, une très belle collection de fleurs et de plantes de serre, d'orangerie et de pleine terre, oignons, arbres et arbustes pour jardins anglais et plantes pour terre de bruyère.

Quartier à louer. S'adresser pour indication aux d^{elles} Mahoux et de Sartorius, rue Souverain-Pont, n° 319.

On demande une fille sachant coudre et repasser. S'adresser au bureau de cette feuille. (448)

Lundi 21 avril 1828, à deux heures de relevée, chez le Sr Berloz, cabaretier à Cipllet, canton d'Avenne, arrondissement de Huy, il sera procédé à la vente à l'enchère de trois à quatre bonniers de terre, en plusieurs pièces, situées sous ladite commune de Cipllet et ville en Hesbaye.

Aux conditions lors à préfixe.

On désire louer un grand salon rez de chaussée, propre à un magasin, avec une ou deux pièces tenant au premier. S'adresser n. 9, place St.-Lambert. (450)

() En vertu de jugement.

Les héritiers bénéficiaires de Marie Hubertine Deprez, veuve de Louis Grégoire Dethier, feront vendre aux enchères publiques, le lundi 21 avril, à 2 heures de l'après-midi, par le ministère de M^{re} Bertrand, notaire, et par devant M. le juge de paix des cantons Sud et Ouest de cette ville, en son bureau rue Plattes Pierres, 50 florins 26 cents de rente annuelle et perpétuelle due par François Joseph Simal, aubergiste, constituée avec privilège sur une maison, n. 928, sise rue sur Mense, près du ci-devant petit Pont du Collège.

BELLE VENTE DE FUTAYE.

Les 28, 29 et 30 avril 1828, à 10 heures du matin, M. le comte d'Aspremont, de Lynden de Barvaux d'Haltinne, fera vendre au plus offrant dans les bois de Barvaux-Condroy, par le ministère et à la recette du notaire Gengoux, quantité de marchés de chênes, hêtres et autres arbres sur pied, plus une allée de beaux et gros peupliers de Canada, sise en face du château. A crédit.

BELLE VENTE DE FUTAYE.

Le mardi 29 avril, à dix heures précises du matin, M. Richard-Lamarche fera vendre dans son bois de Fanson, situé en la commune de Xhoris, distant d'Aywaille et de la rivière de l'Ourte d'environ deux milles, une très grande quantité de hêtres cerisiers, bois blancs et chênes dont différents ont trois à quatre aunes de circonférence; ces arbres par leurs qualités et dimensions, sont très propres à la marine, machines, moulins, constructions, et sont surtout renommés pour la belle menuiserie. (613)

N. Rasquinet, pharmacien à Huy, cherche un aide. (609)

On demande une demoiselle de boutique, capable de tenir un cabinet littéraire. S'adresser rue Sœurs-de-Hasque, n. 284. (612)

VENTE CONSIDÉRABLE DE BESTIAUX.

Les 22, 23 et 24 avril 1823, M. Halleux cessant l'exploitation de ses fermes sises à Bois, y fera vendre au plus offrant, à la recette du notaire Gengoux:

1. 35 Bons chevaux, entre lesquels 2 entiers d'une beauté rare, âgés l'un de 2 et l'autre de 5 ans.
2. 50 Bêtes à cornes de la plus belle espèce.
3. 6 Truies et un verrat.
4. 500 Bêtes à laine, métisses et indigènes, et deux beaux béliers mérinos.
5. 10 Chariots, dont 2 à jantes de 17 pouces et 4 à jantes de 11 pouces.
6. Trois tombereaux, douze charrues, trois rouleaux, herse, et tous attirails de labour, plus quantité de gros meubles. A un an de crédit.

Le 1er. jour, on vendra les chevaux et bêtes à cornes.

Le 2e. jour, les cochons, chariots, attirails de labour et meubles, plus 100 brebis, s'il y a lieu.

Le 3me. jour, le restant des bêtes à laine.

Un homme au courant des affaires, et que ses occupations laissent libre une partie de la journée, désire utiliser le temps qui lui reste en travaillant pendant trois, quatre ou cinq heures par jour dans une maison de commerce ou toute autre.

S'adresser chez les D^{es} Mahoux et de Sartorius, libraires, rue Souverain-Pont, n. 319. (606)

() VENTE DE LA TERRE DE LA CHAPELLE

Cette terre d'origine patrimoniale, est située en Condroy, dans la commune de Tavier, canton de Nandrin, arrondissement de Huy, dans un site très agréable, à la distance de 4 lieues de Liège, 4 de Huy, une de la Chaussée de la Neuville et une de la rivière de l'Ourte; le sol est très productif et la chasse y est fort bonne.

Elle consiste:

En un beau château, construit à neuf, à la moderne, avec une chapelle et un grand corps de ferme et bâtiment d'exploitation.

En un Moulin à eau faisant de blé farine avec deux roues et accessoires.

	Bonn.	Perc.	Ann.
En jardins d'agrément et potager de la contenance de	1	99	12
En prés et vergers d'une contenance de	18	35	75
En paturage contenant	11	76	50
En terres labourables dont une seule pièce de 60 bonniers, 1 ^{er} classe	69	90	44
En bois taillis d'une jeune futaye de la plus belle venue, en chênes et hêtres, mesurant	109	66	34
Total en mesure nouvelle.	211	68	15

Il sera adjugé avec ces immeubles, comme faisant partie de cette vente, 20,034 litrons 96 dés d'épeautre, 1669 litrons 18 dés d'avoine, et 46 florins 58 cents de rentes annuelles et perpétuelles attachées à cette terre; elles sont payées très exactement à leurs échéances.

Le revenu de la totalité, non compris le château, s'élève à 3265 florins 76 cents, toutes contributions déduites.

Tous ces immeubles sont en très bon état et ne forment qu'un ensemble, les toits sont neufs et couverts en ardoises, les terres à labour sont de 1 et 2 classes.

La vente de cette propriété aura lieu le mardi 15 avril 1828, 3 heures de relevée, par le ministère de M^e Bertrand, notaire à Liège, en son étude, sise place St.-Pierre n. 871, chez lequel on peut s'adresser pour en connaître les conditions, ainsi que chez M. Dayeneux, rue St.-Denis à Liège.

ANNONCES DE LIBRAIRIE.

En vente chez TENCÉ frères, imprimeurs, rue de Schaarbeeck, à Bruxelles:

Collection complète des Pamphlets politiques et OEuvres littéraires de Paul Louis Courier, ancien canonier à cheval. Cet ouvrage augmenté de la traduction du roman pastoral de Longus, etc. formera deux très beaux volumes, grand in-8, imprimé avec soin sur papier de premier choix, en caractère philosophie, interligné double. Le premier volume orné du portrait de l'auteur, vient de paraître; le second déjà fort avancé, sera mis en vente vers la fin d'avril. (566)

OEuvres complètes du vicomte de Chateaubriand, édition de Galaud et Cie.

Avis aux souscripteurs. — MM. Tencé frères, imprimeurs, rue de Schaarbeeck, à Bruxelles, ont l'honneur de prévenir MM. les libraires et souscripteurs particuliers aux OEuvres complètes de M. de Chateaubriand, format grand in-18, que publiait M. Galaud, que ce livre se continuera dans leur établissement, et pour leur compte, avec plus de régularité et de promptitude, une maladie grave de M. Galaud l'ayant empêché d'y apporter autant de soin qu'on eût pu l'exiger. MM. Tencé, en terminant l'opération exactement comme elle a été commencée, annoncent qu'avec les 15 ou 16 volumes encore à publier, ils tiendront la promesse faite par leur prédécesseur de donner une carte pour l'itinéraire de Paris à Jérusalem. Deux volumes sont en vente: le tome XVIII bis 3^{me} des Martyrs, et le tome XII, 2^{me} du Génie du Christianisme. On peut les retirer. (561)